



### PERCO LCL : Low Cost Lyonnais

Avant tout, pour **FO LCL**, signataire de l'accord RVC (Intéressement - Participation), souscrire à un plan d'épargne salariale relève de la liberté de chacun.

Si **FO LCL** n'est donc pas contre la mise en place d'un PERCO, nous ne pouvons pas pour autant cautionner le système d'abondement proposé par la Direction et pourtant approuvé par la CGC/SNB et la CFDT :

Source de l'alimentation	Abondement LCL
1. Versement libre, transfert du PEE ou PEG (disponible ou non), Intéressement ou Participation	0 - 400 € : 50% = 200 € 401 - 800 € : 25% = 100 € 801 - 1.600 € : 12,5% = 100 € Potentiel : 400 € (388 € nets)
2. Jours épargnés en CET (sauf jours de congés annuels)	25% de la valeur des jours CET transférés dans la limite de 10 jours/an.

Contrairement aux autres accords du secteur bancaire qui fixent un **plafond d'abondement global quelle que soit la source d'alimentation**, celui de LCL cloisonne 2 types d'abondements selon la source d'alimentation.

Si par exemple, vous n'avez pas d'épargne CET (hors C.A.), vous ne pourrez pas bénéficier des 25% du second abondement et devrez vous contenter des 400 €. D'autre part, l'abondement lié aux jours CET est inégalitaire :

RBA du salarié	Abondement pour 10 jours CET transférés sur le PERCO
35.000 €	309 € (285 € nets)
90.000 € (hors classe)	862 € (795 € nets)

Cerise sur le gâteau, outre un potentiel plus important d'abondement sur le PERCO, le hors classe bénéficie aussi d'un système de retraite « simili chapeau » où la Direction prend en charge 66% des cotisations ! C'est donc pour 320 haut cadres, fromage, dessert et digestif.

Afin de situer l'accord LCL, vous trouverez au dos de cette inFOpratic, un tableau récapitulatif des abondements proposés dans le Groupe ou le secteur.

**FO LCL**, ayant dénoncé la faiblesse de l'abondement proposé chez LCL par rapport aux pratiques du Groupe, la Direction a rétorqué : « **nous sommes à notre place** » !

Qu'en pensez-vous ?

Concernant les retraites « simili chapeau » accordées aux 320 hors classe, la Direction a refusé de nous communiquer le coût pour LCL de ce privilège. Facture qui risque cependant de peser sur l'enveloppe des mesures salariales 2012.

### Pourquoi un PERCO ?

Le PERCO est avant tout un outil permettant de se constituer un capital pour la retraite.

**FO LCL** souhaite donc attirer votre attention sur les possibilités de sortie anticipée légales mais peu nombreuses (voir inFOpratic PERCO n°1).

De plus, la sortie anticipée certainement la plus courante (acquisition de la résidence principale) et qui peut intéresser les plus jeunes, fait actuellement débat. Elle a vivement été critiquée par la Cour des comptes. Prudence donc...

Il est à noter que **la rupture du contrat de travail n'est pas un cas de déblocage anticipé**. De plus, si vous quittez LCL et si votre future entreprise n'a pas de PERCO, **les frais inhérents au PERCO seront à votre charge**.

Pour **FO LCL**, l'objectif du PERCO est de **se constituer un capital pour la retraite. Il ne faut donc surtout pas se laisser aveugler par l'abondement**. C'est un placement à long terme, voire à très long terme (jusqu'à 65, 67, 70 ans ?).

**Les fonds sont quasi indisponibles** avant la liquidation de la retraite, contrairement au PEE beaucoup plus souple puisque le capital devient disponible à partir de 5 ans et les cas de sortie anticipée, relativement nombreux.

C'est pour cela que **FO LCL** continue de revendiquer un abondement PEE supérieur aux 305 € actuels octroyés pour 610 € versés.

### Combien vaut 1 jour épargné en CET ?

Sommes-nous certains que la Direction nous offre 25% d'abondement sur nos jours épargnés en CET en cas de transfert dans le PERCO ?

**FO LCL** conteste la formule de calcul de monétisation des jours CET appliquée par LCL qui exclut notamment votre 13ème mois pourtant partie intégrante de votre RBA (problème qui d'ailleurs ne se pose pas pour les hors classe payés sur 12 mois !).

La formule de calcul défendue actuellement par **FO LCL** devant les tribunaux\*, majorerait d'environ 37% l'indemnisation d'un jour épargné.

En conclusion, le soi-disant bonus de 25% accordé par la Direction, ne correspond même pas au juste paiement des jours CET !

\* voir inFOpratic spécial CET

Entité	Barème d'abondement annuel	Maximum et % d'abondement par rapport aux versements quelle que soit la source d'alimentation (sauf PACIFICA et LCL)
Société Générale	0 - 2.400€ : 25% = 600€	600€ pour 2.400€ versés = 25%
BNPP	0 - 250€ : 75% soit 187,5€ 250,01 - 1.000€ : 50% soit 375€ 1.000,01 - 5.000€ : 20% soit 800€	1.362,50€ pour 5.000€ versés = 27%
CFF	0 - 500€ : 100% soit 500€ 500 - 1.000€ : 50% soit 250€ 1.000 - 3.000€ : 25% soit 500€	1.250€ pour 3.000€ versés = 42%
<b>Groupe Crédit Agricole S.A.</b>		
CALEF	15 - 1.000€ : 30% soit 300€ 1.001 - 2.000€ : 25% soit 250€ 2.001 - 3.000€ : 10% soit 100€	650€ pour 3.000€ versés = 22%
CACEIS	0 - 500€ : 50% soit 250€ 500,01 - 1.500€ : 25% soit 250€ 1.500,01 - 3.500€ : 12,5% soit 250€	750€ pour 3.500€ versés = 21%
SILCA	0 - 400€ : 100% soit 400€ 400,01 - 1.650€ : 40% soit 500€	900€ pour 1.650€ versés = 55%
UES Casa	0 - 500€ : 100% soit 500€ 500,01 - 1.500€ : 40% soit 400€ 1.500,01 - 3.000€ : 20% soit 300€	1.200€ pour 3.000€ versés = 40%
PACIFICA	150 - 1.000€ : 60% soit 600€ 1000,01 - 2.500€ : 40% soit 600€	1.200€ pour 2.500€ versés = 48%
SOFINCO	0 - 500€ : 75% soit 375€ 500,01 - 2.500€ : 30% soit 600€ 2.500,01 - 4.500€ : 12,5% soit 250€	1.225€ pour 4.500€ versés = 27%
CACIB	0 - 750€ : 80% soit 600€ 750,01 - 2.000€ : 40% soit 500€ 2000,01 - 4.000€ : 20% soit 400€	1.500€ pour 4.000€ versés = 37,5%
PREDICA	Abondement des jours épargnés en CET uniquement : 60% jusqu'à 1.500€ nets	1.500€ pour 2.500€ (en jours CET) = 60%
AMUNDI	0 - 500€ : 200% soit 1.000€ 500,01 - 2.000€ : 100% soit 1.500€	2.500€ pour 2.000€ versés = 125%

LCL *	0 - 400€ : 50% soit 200€ 401 - 800€ : 25% soit 100€ 801 - 1.600€ : 12,5% soit 100€	400€ pour 1.600€ versés = 25%
	Abondement des jours épargnés en CET : 25% sans plafond	25% de la valeur des jours CET transférés dans la limite de 10 jours = un peu moins de 1% de la RBA

\* Jusqu'au 31 décembre 2011, les 2 types d'abondement LCL sont doublés.

Il existe 23 fonds AMUNDI de placement, du plus sécuritaire au plus risqué.